



Commune de
Castelnau-de-Guers (34)

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Prescription	Arrêt	Publication	Approbation
13 mars 2014	20 juin 2019	26 septembre 2019	22 janvier 2020

approbation

8.2 - Annexe Taxe d'aménagement (T.A.)



DÉLIBÉRATION TAXE D'AMÉNAGEMENT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille douze, le 21 novembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : Sébastien SERS – François GARCIA – VIDAL Micheline – Hubert LEFEVRE – DA SILVA Adam – Cédric CHAUVEAU

07 2 1 1 1 1 2

Absents : Bruno CELLINI - Christine PASTOR – Priscillia BOURBON

Absents excusés : Guy BRENGUES – Roland CROS – Fabien CHARRIER

Pouvoir : Roland CROS à Jean-Charles SERS
Fabien CHARRIER à DA SILVA Adam

OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, le Conseil Municipal avait décidé par délibération en date du 29 novembre 2011, de fixer un taux en matière de taxe d'aménagement communale.

Un taux de 5% avait été institué sur l'ensemble du territoire communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil de renouveler cette délibération avec le même taux.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Décide de reconduire le taux de 5% pour la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal, cette taxe se substituant à la TLE et aux taxes départementales (TDENS, TDCAUE).

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



SOUS-PRÉFET (M) GUERS
Hérault

28 NOV. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Date de convocation : 13.11.2012
Date d'envoi : 23.11.2012
Date d'affichage : 23.11.2012

